

**SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (\*)**  
Espagne

**DÉSIGNATION DU DIPLÔME** (langue d'origine: ES)  
TÉCNICO EN ENCUADERNACIÓN Y MANIPULADOS DE PAPEL Y CARTÓN

**TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME** (français)  
TECHNICIEN DE RELIURE ET DE TRANSFORMATION DU PAPIER ET DU CARTON

**DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL**

Compétence générale

Exécuter d'une manière autonome les travaux correspondants de préparation et de contrôle de l'équipement pour le tirage de produits de reliure, de transformation et de finition du papier, du carton et d'autres matériels, en respectant les quantités, les délais et les conditions de sécurité établies.

Unités de compétence

1. Préparer les matières premières et les produits auxiliaires pour la reliure et les transformations du papier et du carton
2. Préparer l'équipement et effectuer le tirage de produits de reliure et de transformations du papier
3. Préparer l'équipement et effectuer le tirage de produits en carton.

**EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔME**

Technicien de reliure en brochée, cartonnage, fil de fer, fil textile ou fil synthétique. Technicien de fabrication d'enveloppe, carnets, poches, blocs, formulaires, matériel scolaire et de bureau. Technicien de fabrication de mouchoirs, serviettes hygiéniques, serviettes, couches, nappes en papier tissu. Technicien de fabrication de complexes et contrecollés. Technicien de confection de tubes. Technicien de fabrication de carton ondulé. Technicien d'estampage avec ou sans impression. Technicien de pliage, couture, engo mmage. Technicien de découpe, encollage, rayage, empilage, cerclage. Technicien de transformation du carton (équipements principaux et produits auxiliaires).

**(\*) Note explicative**

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui -ci qu'elle estime non pertinente.

<b>Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme</b> MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPO RTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	<b>Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme</b> (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
<b>Niveau du diplôme au pays émetteur</b> Formación Profesional de Grado Medio (CNED 33 F – Degré Moyen de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	<b>Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme</b> Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) Formation aux Centres de Travail: passable/insuffisant Système d'évaluation continue
<b>Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation</b> Baccalauréat et Cycles de Formation du degré supérieur de la même famille professionnelle ou d'une famille assimilée réglementairement établie	<b>Conventions internationales</b>

<b>Base légale</b> Loi 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 2426/1994 du 16 décembre (Journal Officiel de l'État BOE 22/02/95)
---

**VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES**

<b>Type de formation professionnelle suivie</b>	<b>Pourcentage du programme formatif total (%)</b>	<b>Durée</b> <i>Heures/semaines/mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation dans un Centre de Travail</li> <li>- Formation et Orientation du Travail</li> <li>- Matières premières dans l'imprimerie</li> <li>- Procédé de l'imprimerie</li> <li>- Procédé de reliure et de transformation du papier</li> <li>- Procédé d'impression aux encres liquides</li> <li>- Procédé de transformation du carton</li> <li>- Sécurité dans les industries de l'imprimerie</li> </ul>		

	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	1400 heures
<b>Conditions d'accès requises</b> Posséder le brevet de Diplômé en Enseignement Secondaire ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès.		
<b>Information supplémentaire</b> <a href="http://www.educacion.es">http://www.educacion.es</a>		